

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 894 portant exclusion du dénommé Mohamed Idriss des ventes domaniales

n° 894

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 août 1952

Numéro JO
n° 11 du 01/10/1952

Date du numéro
1 octobre 1952

TEXTE INTÉGRAL

Le dénommé Mohamed Idriss, citoyen Français, Dankali, sans profession domicilié à Djibouti, quartier n° 1, est exclu des ventes domaniales. Le Chef du Service des Domaines et le Commissaire de Police sont charges, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision,